

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
MERCREDI 27 MARS 2019 – 18 HEURES**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis le 27 mars 2019 à 18h00 au siège du SICOVAD sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président.

Présents (19) : J. LAURENT, M. BISSON, C. CHARRIERE, P. CHOSEROT, E. COURTOIS, JC. CRAVOISY, F. DIOT, G. EYMANN, C. FERINA, JF. GUIVARCH, JC. HUMBERT, B. JOURDAIN, A. LAPOIRIE, J. MORIN, D. ROBERT, JJ. ROSAYE, B. RUGGERI, J. ROBICHON, D. VALENTIN.

Excusés (17) : R. ALEMANI, B. BINAME, N. BRAUN, F. CLAUDON, R. CLEMENT, M-F. GASPARD, D. GROSJEAN, B. LAURENT, Y. LECLERC, M. MANGE, J. MANGEL, D. MATHIEU, P. NOEL, J. RICHARD, J. SIMEON, C. THIRIAT, C. VUILLEMARD.

Présents à titre consultatif : M. DUFOUR, A. HUSSON, A. GAYE.

Pouvoirs : 0

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h00.

M. Joël ROBICHON est désigné secrétaire de séance.

Avant d'entamer la séance, Benoît JOURDAIN propose qu'une présentation relative à la pose des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments du SICOVAD soit faite, comme demandé lors du précédent Comité syndical.

Maxime DUFOUR effectue la présentation.

- Rappel du contexte :
 - ▶ Présentation des bâtiments du SICOVAD
 - ▶ Caractéristiques du site
- Lancement de l'étude :
 - ▶ Étude de faisabilité faite par Willmann ingénierie 2.0 d'Epinal
 - ▶ Résultats
- Planning du projet :
 - ▶ Calendrier prévisionnel

(Voir PowerPoint joint au présent compte rendu).

Questions à l'issue de la présentation :

André LAPOIRIE : Quelle sera la surface des panneaux photovoltaïques ?

Benoît JOURDAIN : Les panneaux couvriront la quasi-totalité de l'atelier et du garage soit environ 4000 m².

Guy EYMANN : Le SDIS n'intervenant pas dans les bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques, qu'en est-il ?

Maxime DUFOUR : Le SDIS en a été informé et nous a transmis quelques préconisations.

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 13 mars 2019

Il est proposé d'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 13 mars 2019, envoyé le 21 mars 2019.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Vote du Président de séance pour la présentation des comptes administratifs 2018

Benoit JOURDAIN souhaite ajouter un point à l'ordre du jour afin de désigner un Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2018 et propose ainsi François DIOT, 1^{er} Vice-Président.

Les délégués acceptent l'ajout de ce point à l'ordre du jour et votent à l'unanimité la proposition.

3 – Comptes administratifs 2018

Les comptes administratifs 2018 sont présentés par le Président sur la base du rapport envoyé aux délégués avec la convocation et joint au présent compte-rendu.

A l'unanimité moins une voix (le président ne prenant pas part au vote conformément à la règle) les délégués approuvent chacun des comptes administratifs tels que présentés.

Monsieur le Président fait alors son retour dans la salle pour poursuivre la séance.

4 – Approbation des comptes de gestion 2018

Madame Sylvie DIEUDONNE, comptable public du SICOVAD, a confirmé la conformité des comptes administratifs et des comptes de gestion. Benoit JOURDAIN fait alors procéder au vote des comptes de gestion 2018.

Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2018 (budget annexe puis budget principal) et constate la conformité avec les comptes administratifs.

5- Affectation des résultats budgets annexe et principal

Comme déjà indiqué lors du vote des comptes administratifs, le Président propose d'affecter les résultats comme vu dans le rapport présenté.

A l'unanimité, le Comité syndical vote l'affectation des résultats 2018 telle que proposée.

6 – Budgets primitifs 2019

Les budgets 2019 sont présentés par le Président sur la base du rapport envoyé aux délégués avec la convocation et joint au présent compte-rendu.

Le Comité syndical à l'unanimité décide d'approuver chacun des budgets primitifs 2018 (annexe et principal) tels que proposés.

7- Fixation du taux de TEOM 2019

La TEOM est la principale ressource du SICOVAD. Les bases prévisionnelles 2019 donnent un produit estimé à **12 530 500 €** (au lieu de 12 546 060 € en 2018) soit une diminution de 0,2%, due à :

- Une augmentation des bases fiscales (de + 1,99% par rapport à 2018), adossée à un plafonnement des valeurs locatives (voté en octobre dernier).
- Une stabilisation des taux des 3 zones votées en octobre dernier. Soit zone 1 (Epinal et Chantraine) à 8,75 %, zone 2 (Golbey, Longchamp, Thaon-les-Vosges, Remiremont, Bruyères et Jeuxy) à 8,87 % et la zone 3 (autres communes) à 9,93 %.

Le produit prévisionnel moyen rapporté à l'habitant 2019 s'élèverait ainsi à 80,01 €/hab.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de fixer les taux de TEOM ainsi :

- Zone 1 : 8,75 %
- Zone 2 : 8,87 %
- Zone 3 : 9,93 %

A l'issue de la présentation, un échange intervient entre Benoit JOURDAIN, Jean-Claude CRAVOISY et Audrey HUSSON concernant les bases fiscales. Il est confirmé que les chiffres ne sont encore pas connus par le SICOVAD, il s'agit pour le moment de bases prévisionnelles.

Les bases définitives seront connues courant juin 2019.

Le Comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver les taux de TEOM proposés.

8 – Attribution appel d'offres sacs jaunes

Benoit JOURDAIN laisse la parole à François DIOT afin qu'il présente le rapport de la CAO.

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation au tri des emballages, le SICOVAD souhaite renouveler son marché de fournitures de sacs jaunes. En application de la réglementation relative aux marchés publics, une consultation a été passée selon une procédure d'appel d'offres avec l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence pour publication au JOUE et au BOAMP, ainsi que par publicité sur le site internet du SICOVAD et sur le profil acheteur du SICOVAD : achatpublic.com.

3 sociétés ont remis une offre déclarée recevables.

La CAO du SICOVAD s'est réunie le mercredi 27 mars 2019 à 17h15 et a retenu la candidature suivante :

- Société PTL (variante) pour un montant de 455 950,00 € TTC

Il est proposé au Comité syndical d'attribuer ce marché au prestataire retenu par la CAO.

Le Comité syndical vote à l'unanimité cette proposition.

9 – Modification régie d'avance

Il est rappelé que par délibération du Bureau en date du 07 avril 2011 et l'avis conforme du comptable assignataire le 23 mai 2011, il a été constitué une régie d'avance au SICOVAD destinée à régler directement certains frais.

Compte tenu de la multiplication des actions de prévention et de sensibilisation, le SICOVAD achète régulièrement du petit matériel et outillage sur ces thématiques.

Aussi, il est proposé d'ajouter l'article 2158, relatif à l'achat de lombricomposteurs qui seront mis à disposition d'administrés, donc pouvant être immobilisés et entrants dans l'inventaire du SICOVAD.

De plus, ces produits sont bien souvent disponibles uniquement sur Internet.

De ce fait, il est proposé d'ajouter comme mode de règlement le paiement par internet.

Le Comité syndical vote à l'unanimité cette proposition.

10 – Questions diverses

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h15.

